



**Fondation Banque Populaire
Pour le Micro Cr dit**

"FBPMC"

NOTE DE SYNTH SE

**AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Mars 2008

Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit
Monsieur Mohammed BENACHAABOUN
Président du Conseil d'Administration

Casablanca

Monsieur le Président,

En notre qualité d'auditeur externe de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit, et conformément aux dispositions de la loi 18/97 relative au micro-crédit, nous vous communiquons ci-joint nos principales conclusions à l'issue de notre mission.

Ces observations portent sur :

- Les contrôles et vérifications effectuées par nos soins ;
- Les postes des états de synthèse auxquels des modifications paraissent devoir être apportées ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du précédent exercice.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer nos observations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Fondation.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Rabat, le 11 Mars 2008

KPMG

Fouad Lahgazi
Associé Gérant



Abderrahim Grine
Directeur Associé



Sommaire

1	Pr�sentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Cr�dit et de ses activit�s	5
1.1	Description g�n�rale de la Fondation	5
1.2	R�gime fiscal	6
1.3	Composition des organes de gestion	6
1.4	Relations avec la Banque Centrale Populaire	6
1.5	�v�nements majeurs depuis la pr�c�dente cl�ture	7
2	Description de la mission	8
2.1	Nature de la mission	8
2.2	Equipe d'audit	8
3	Principales m�thodes comptables	9
3.1	Actif immobilis�	9
3.2	Pr�ts	10
3.3	Dettes du financement permanent et du passif circulant	10
3.4	Tr�sorerie	10
4	D�marche et m�thodes utilis�es	11
4.1	Prise de connaissance de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Cr�dit	11
4.2	Contr�les analytiques	11
4.3	Circularisation des tiers	11
4.4	Appr�ciation du dispositif de contr�le interne	12
4.5	Revue du syst�me d'information	12
4.6	Contr�le des comptes	12
5	El�ments chiffr�s de l'exercice compar�s � ceux de l'exercice pr�c�dent	13
5.1	Comptes de produits et charges	13
5.2	Comptes de bilan	19
6	Projet d'opinion	27
7	Principaux points relatifs au contr�le interne	28
7.1	Organisation g�n�rale et comptable	28
7.2	Cycle Clients / Octroi des cr�dits	28
7.3	Cycle achats fournisseurs	29

7.4	Cycle gestion de la trésorerie	29
7.5	Revue du système informatique de la Fondation	30

1 Présentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit et de ses activités

1.1 Description générale de la Fondation

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est une association à but non lucratif de droit marocain. Elle a été créée en mars 2000 par le Groupe Banque Populaire conformément aux dispositions du dahir n° 1-58-376 du 3 Joumada 1er 1387 (15 novembre 1958) et au dahir n° 18-97 du 18 chaoual 1419 (5 février 1999) portant promulgation de la loi n° 18-97 relative au micro-crédit.

L'objet social de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est essentiellement :

- de distribuer des micro-crédits afin de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique,
- d'effectuer au profit de ses clients, toutes opérations connexes liées à l'octroi de micro-crédits, notamment la formation, le conseil et l'assistance technique.

La promulgation de la loi n° 18-97 du 5 février 1999 relative au micro crédit a permis de préciser les conditions, les fonctions et la réglementation des associations de micro-crédit. Les principales dispositions de cette loi peuvent être résumées comme suit :

- Les associations ne sont pas soumises aux dispositions du dahir du 6 juillet 1993 (Loi bancaire).
- Toute association doit être autorisée par un arrêté du ministre chargé des finances (Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 353-00 du 1er mars 2000 autorisant la Fondation Banque populaire pour le micro-crédit à exercer les activités de micro-crédit).
- Les ressources de toute association sont constituées par :
 - les cotisations et contributions de membres ;
 - les dons ou subventions publiques ou privées ;
 - les intérêts et commissions perçus sur les micro-crédits que l'Association octroie ;
 - les fonds mis à leur disposition dans le cadre de conventions de partenariat, de contrat- programme conclu avec des administrations, des organismes publics ou des collectivités locales ;
 - les ressources concessionnelles que l'Etat peut mobiliser à leur profit dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ;
 - les revenus générés par le placement de leurs fonds ;
 - le remboursement du principal des prêts.

1.2 Régime fiscal

- Conformément à l'article 4 de la loi 24/86 instituant l'impôt sur les sociétés, la Fondation n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés (IS).
- Conformément à l'article 93 du livre d'assiette et de recouvrement (article 6 de la loi de finances n° 35-05 pour l'année budgétaire 2006), la Fondation est exonérée de la TVA sur les opérations de micro-crédit qu'elle effectue au profit de sa clientèle. Cette exonération est applicable du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010.
- En ce qui concerne l'impôt sur le revenu (IGR), les rémunérations allouées par la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit à son personnel (permanent et non permanent) sont soumises au régime du droit commun.

1.3 Composition des organes de gestion

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit est dirigée par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Mohammed BENACHAABOUN.

Les autres administrateurs sont :

- Monsieur Hassan El Basri ;
- Monsieur Hassan Amahzoun ;
- Monsieur Ahmed Salhi ;
- Monsieur Moulay Mehdi AMRANI JOUTEY ;
- Monsieur Aomar YIDAR ;
- Monsieur Mohammed SRIBI ;
- Monsieur Mustapha Bidouj.

1.4 Relations avec la Banque Centrale Populaire

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit, en plus de ses capacités propres, s'appuie sur les moyens tant matériels que humains de la Banque Centrale Populaire.

A cet effet, une convention de partenariat entre les deux entités a été conclue en 2000.

Cette convention avait pour objet :

- La coopération et l'assistance matérielle et morale dans le cadre de la promotion des programmes de la Fondation au titre des cinq premiers exercices (2000 à 2004) ;
- La mise à disposition des compétences humaines ;
- La mise à disposition des fonds nécessaires pour la réalisation des programmes préalablement établis par la Fondation et agréés par la BCP.

1.5 Événements majeurs depuis la précédente clôture

1.5.1 Ouverture de nouvelles branches

L'exercice 2007 a connu l'ouverture de 73 nouvelles branches. Il s'agit, en effet, des branches suivantes :

REGION	BRANCHE
BENI MELLAL	<ul style="list-style-type: none"> • Tadla • Bradia • Ksiba • Zaouiat Cheikh • Beni Mellal II • Ouled Mbarek • Ouled Ayad • Boujaâd
DOUKALA-ABDA	<ul style="list-style-type: none"> • Khmis Zmamra • El Gantour • Oualidia • Tnin Gharbia • El Jadida II • El Aounat • Chtouka • Sebt Gzoula • Safi III • Jemâat Shaim
SUD	<ul style="list-style-type: none"> • Taznakht • Boujdour • Smara • Dakhla
SOUSS-MASSA	<ul style="list-style-type: none"> • Aoulouz • Dchira • Anza • Koleâ • Belfaâ • Bouizakarene
ORIENTAL	<ul style="list-style-type: none"> • El Aroui • Zaio • Beni Mtahar • Selouane • Oujda III • Oujda IV
MARRAKECH	<ul style="list-style-type: none"> • Tamellalet • Loudaya • Tahannaouet • Marrakech Nakhil • Imintanout • DDaoudiat
NORD	<ul style="list-style-type: none"> • Fnideq • Jorf Melha • Had Kourt • Tanger Dradeb • Tétouan II

1.5.2 Evolution de l'activité et renforcement de l'effectif

Le chiffre d'affaires de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit au titre de l'exercice 2007 s'élève à 173.267 KMAD contre 120.734 KMAD en 2006, soit une augmentation de 44%.

Le nombre de prêts actifs est passé de 131.781 à fin 2006 à 176.738 à fin 2007.

Le réaménagement de la structure du portefeuille produits de la Fondation suite à la révision à la hausse du plafond des micro-crédits fixé par arrêté ministériel.

L'effectif de la Fondation est passé de 533 agents en 2006 à 779 agents à fin décembre 2007, soit le recrutement de 342 agents et le départ de 96 au titre de l'exercice 2007.

2 Description de la mission

2.1 Nature de la mission

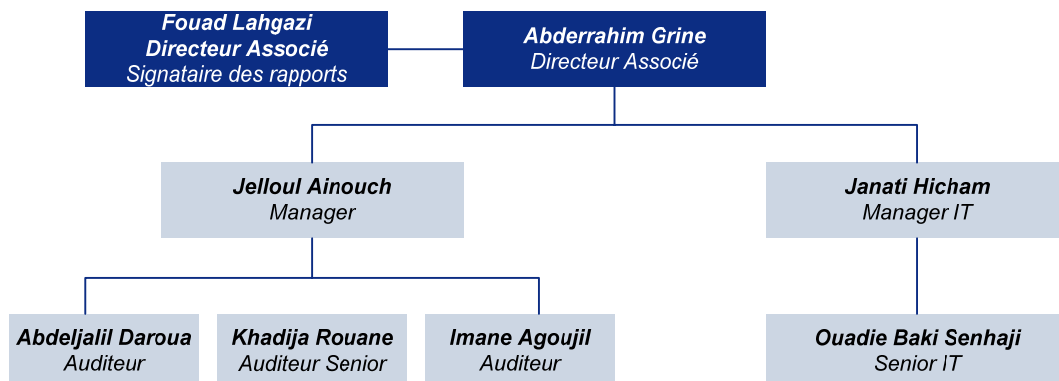
L'objectif de la mission est de nous permettre d'exprimer une opinion sur les comptes de la Fondation Banque Populaire pour le micro cr dit pour l'exercice clos le 31 d cembre 2007 conform ment aux dispositions de la loi n  18-97 du 5 f vrier 1999 relative au micro cr dit.

A l'issue de la mission, nous  mettons un rapport d'audit comprenant notre opinion sur la r gularit  et la sinc rit  des comptes de la Fondation.

Corr lativement   ces travaux, nous avons examin  les proc dures comptables et le syst me de contr le interne en vigueur au sein de la Fondation   la date de notre intervention.

La pr sente note de synth se r pond   notre engagement d'informer les organes de gestion de la Fondation de nos principales remarques et recommandations.

2.2 Equipe d'audit



3 Principales m thodes comptables

3.1 Actif immobilis 

3.1.1 Evaluation   l'entr e

Immobilisations incorporelles :

Il s'agit essentiellement des logiciels ; ils sont  valu s lors de l'entr e dans le patrimoine   leur co t de revient ou   leur valeur v nale.

Immobilisations corporelles :

La valeur   l'entr e des immobilisations corporelles est constitu e par leur co t d'acquisition qui comprend le prix d'achat, TVA comprise, major  des frais accessoires et d'approche correspondants.

Immobilisations financi res :

Les immobilisations financi res comprennent principalement les cautions vers es.

La valeur d'entr e de ces immobilisations est repr sent e par la valeur nominale.

3.1.2 Correction des valeurs

Amortissements :

Les biens immobilis s sont amortis suivant les r gles de l'amortissement lin aire sur la base des taux d'amortissement suivants :

Immobilisations incorporelles	33 %
Immobilisations corporelles :	
Agencements am�nagements et installations.....	10 %
Installations techniques.....	10 %
Mat�riel de transport.....	20 %
Mobilier de bureau.....	10 %
Mat�riel de bureau.....	20 %
Mat�riel informatique.....	33 %

Provisions pour d pr ciation :

Aucune immobilisation de la Fondation n'a fait l'objet de provision pour d pr ciation.

3.2 Prêts

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit offre actuellement des prêts pour des montants allant de 3.000 dh à 50.000 dh. La durée du crédit varie entre 6 et 50 mois et les remboursements sont effectués par échéances fixes, une fois par semaine, par quinzaine ou par mois. Le crédit est assorti d'un différé calculé en fonction de l'objet du prêt et de la périodicité des remboursements.

Au 31 décembre 2007, la Fondation a changé les modalités de traitement des créances en souffrance en matière de classification et de provisionnement. A cet effet, les provisions pour risque de non recouvrement des créances ont été déterminées sur la base des taux prévues par les normes CEGAP :

- $1 \leq \text{nombre d'impayés} < 3$: 33%
- $3 \leq \text{nombre d'impayés} < 6$: 66%
- Nombre d'impayés $\geq 100\%$

Le solde du compte fonds de garantie a été repris en totalité en 2007 en tant que produit non courant.

3.3 Dettes du financement permanent et du passif circulant

En vertu du principe du coût historique, les dettes sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

Lorsque le montant du règlement final stipulé comporte distinctement le montant du principal et des intérêts, seul le montant principal est à inscrire en valeur d'entrée de la dette.

3.4 Trésorerie

Conformément au principe du coût historique, les avoirs en espèces et en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal.

4 Démarche et méthodes utilisées

4.1 Prise de connaissance de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit

Cette étape a consisté à :

- approfondir notre compréhension de l'activité de la Fondation ;
- comprendre de quelle façon la Fondation fait face aux risques encourus par son activité ;
- examiner les procès-verbaux des Conseils d'Administration, les rapports d'activités et les plans d'action de la Fondation.

4.2 Contrôles analytiques

Au cours de cette étape, nous avons procédé :

- à des contrôles de cohérence ;
- à des comparaisons dans le temps des chiffres contenus dans les états financiers ;
- au calcul et à la comparaison des ratios significatifs.

Ces contrôles analytiques nous ont permis de vérifier s'il n'existait pas d'incohérences significatives contenues dans les états financiers de la Fondation.

4.3 Circularisation des tiers

La procédure de circularisation des tiers consiste à obtenir directement auprès des tiers (banques, fournisseurs, assurances,...) des réponses en vue de corroborer certaines informations contenues dans les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2007.

4.4 Appréciation du dispositif de contrôle interne

L'examen des procédures de contrôle interne vise à s'assurer de leur degré de fiabilité et de définir l'étendue des vérifications à effectuer dans le cadre du contrôle des comptes.

L'examen des procédures a été effectué en deux étapes, à savoir : la documentation des procédures actuellement en vigueur à la Fondation, et ensuite l'appréciation de ces procédures notamment celles liées au processus suivants :

- Gestion des prêts (déblocages, remboursements au niveau des branches, radiation,...) ;
- Investissements / immobilisations ;
- Achats / fournisseurs ;
- Trésorerie et gestion financière ;
- Personnel / paie.

4.5 Revue du système d'information

Cette revue avait pour objectif de s'assurer que le système de production des états financiers ainsi que les autres systèmes situés en amont, garantissent la fiabilité des informations financières produites.

4.6 Contrôle des comptes

Nous avons procédé à l'examen des principales rubriques des états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2007 conformément aux normes comptables nationales.

Cet examen avait pour objectif de nous assurer, au moyen d'une série de contrôles programmés, que les montants figurant sur les états financiers sont correctement justifiés et constituent le résultat des principes et règles comptables d'évaluation adoptées par la Fondation.

5 Eléments chiffrés de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent

5.1 Comptes de produits et charges

<i>(Montants en KMAD)</i>	<i>Notes</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Produits d'exploitation de micro-crédit :	5.1.1.1	174.760	120.994
Produits sur opérations de placement de trésorerie.....		530	-
Produits sur opérations avec la clientèle		174.230	120.994
Charges d'exploitation de micro-crédit	5.1.1.2	28.350	6.046
Charges d'intérêts et de commissions bancaires		28.350	6.046
Produits net d'exploitation de micro-crédit (Note 5.1.1)		146.410	114.948
Autres produits d'exploitation hors micro-crédit		-	-
Charges générales d'exploitation :		87.594	63.781
Charges de personnel.....	5.1.2.1	46.808	37.253
Charges externes.....	5.1.2.2	10.075	4.651
Impôts et taxes		42	35
Autres charges générales d'exploitation.....	5.1.2.2	20.116	17.806
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.2.5	5.083	4.036
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances en souffrance..	5.2.3	5.470	
Résultat courant	5.1.3	58.816	51.167
Produits non courants.....		38.790	98
Charges non courantes		2.414	25
Résultat non courant	5.1.3	36.376	73
Résultat net		95.192	51.240

5.1.1 Produit net d'exploitation de micro-cr dit

5.1.1.1 Produits d'exploitation de micro-cr dit

(En KMAD)	Exercice	
	2007	2006
Produits sur op�rations avec la client�le :	174.230	120.994
Int�r�ts sur pr�ts.....	132.494	97.194
Int�r�ts sur diff�r�s	13.641	5.637
Frais de dossiers.....	27.827	18.163
Commissions Pr�t.....	268	-
Produits sur op�rations de placement :	530	-
Revenus DAT.....	-	-
Revenus OPCVM (Cf. note 5.2.2.....	530	-
Total	174.760	120.994

- **Produits d'int r ts**

Les produits d'int r ts ont enregistr  une progression de 36% KMAD expliqu e essentiellement par l'essor qu'a connu l'activit  de microcr dit. En effet, l'encours clients est pass  de 592 058 KMAD en 2006   1.037.026 KMAD en 2007, le nombre de pr ts octroy s est pass  de 177.722 en 2006   219.368 en 2007 tandis que le nombre de branches a augment  de 79 unit s d'exploitation (de 132 antennes   fin 2006   211   fin 2007).

- **Frais de dossiers**

Les frais de dossiers ont augment  sensiblement par rapport   l'exercice pr c dent « +53% » gr ce   l'augmentation des dossiers de pr ts accord s de 23%, et aussi   la r vision   la hausse desdits frais qui sont pass s de 20 MAD   125 MAD par dossier   partir du 6 avril 2006.

- **Int r ts sur diff r s**

Les int r ts sur diff r s ont connu une augmentation importante de 142% en corr lation avec celle des pr ts octroy s qui est de l'ordre de 60%.

5.1.1.2 Charges d'exploitation de micro-crédit

En KMAD	Exercice	
	2007	2006
Intérêts	28.188	5.979
Commissions bancaires.....	162	67
Total	28.350	6.046

La progression des charges d'exploitation de micro-crédit provient essentiellement des intérêts sur emprunts accordés par la BCP et s'explique par la nette hausse des dettes de financement au cours de l'exercice 2007 et par l'importance des intérêts de différé de deux ans dont bénéficient l'ensemble des emprunts accordés. Il y a lieu de signaler que les premiers remboursements en capital auront lieu en 2008.

5.1.2 Charges générales d'exploitation

5.1.2.1 Charges de personnel

(En KMAD)	2007	2006
Rémunération du personnel (BCP).....	5 991	6.662
Appointements et salaires.....	20 459	15.439
Primes et gratifications.....	12 324	9.399
Autres indemnités.....	1 564	1.213
CNSS	3 074	2.410
CIMR	930	676
Mutuelles.....	1 799	1.387
Reste du poste charges de personnel.....	668	67
Total	46 808	37.253

- Le poste « Rémunération du personnel BCP » enregistre les appointements et salaires du personnel détaché de la BCP ainsi que les charges sociales y afférents.
- Le poste « Appointements et salaires » a enregistré une augmentation de 33 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation à la hausse est expliquée par l'évolution de l'effectif global. En fait l'effectif annuel moyen est passé de 514 en 2006 à 764 en 2007.
- Les charges sociales (CNSS, CIMR et mutuelles) ont connu une augmentation de l'ordre de 30% par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par :
 - L'évolution de l'effectif,
 - La titularisation de nouveaux agents et leur déclaration aux organismes sociaux.
- Le montant correspondant à la refacturation de la masse salariale du personnel détaché de la BCP inscrit en charges est de 5 991 KMAD, contre un montant facturé de 5 891 KMAD d'où une surestimation des charges de personnel de l'exercice 2007.
- Le rapprochement entre la masse salariale inscrite en comptabilité et celle parue dans les journaux de paie fait ressortir un écart inexplicable de 329 KMAD.

5.1.2.2 Charges externes et autres charges g n rales d'exploitation

Charges externes

En KMAD	Exercice	
	2007	2006
Indemnités de d�ménagement.....	61	(*)
Locations des constructions.....	7 879	(*)
Entretiens et r�parations.....	445	(*)
Maintenance informatique.....	400	(*)
Primes d'assurances.....	377	(*)
Autres transports.....	361	(*)
Annonces et insertions.....	144	(*)
Locations de voitures.....	18	(*)
Charges externes des exercices ant�rieurs.....	320	(*)
Subventions accord�es.....	70	(*)
Achats de mati�res et fournitures consommables.....	(**)	1.952
Achats non stock�s de mati�res et fournitures.....	(**)	853
Prestations de services.....	(**)	1.846
Total	10.075	4.651

(*) Ces comptes figuraient dans le poste « autres charges g n rales d'exploitation en 2006.

(**) Ces comptes ont  t  reclass s dans le poste « autres charges g n rales d'exploitation » en 2007.

Autres charges g n rales d'exploitation

(En KMAD)	Exercice	
	2007	2006
Locations et charges locatives.....	(*)	5.434
Entretiens et r�parations.....	(*)	749
Primes d'assurances.....	(*)	553
R�mun�ration d'interm�diaires et honoraires.....	1 027	413
Frais d'actes et de contentieux.....	2	-
Frais de formation et de documentation.....	885	836
Transport sur achats.....	142	334
D�placements, missions et r�ceptions.....	2.845	2.313
Publicit�s, publications et relations publiques.....	(*)	428
Frais postaux et de t�l�communications.....	8.986	6.203
Cotisations et Dons.....	82	58
Achats de mati�res et fournitures consommables.....	2.532	(**)
Achats non stock�s de mati�res et fournitures.....	965	(**)
Prestations de services.....	2.428	(**)
Charges des exercices ant�rieurs.....	-	485
Frais de r�union s�minaire.....	222	-
Total	20.116	17.806

(*) Ces comptes ont  t  reclass s dans le poste « charges externes » en 2007.

(**) Ces comptes figuraient dans le poste « charges externes » en 2006.

Commentaires sur l'évolution des charges :

- La variation à la hausse de 27% par rapport à l'exercice précédent enregistrée au niveau du poste « Achats de matières et fournitures consommables », est expliquée par l'augmentation du nombre de branches ouvertes au courant de l'année 2007.
- Les achats non stockés de matières et fournitures comprennent essentiellement la consommation en eau et électricité qui se sont élevées à 965 KMAD.
- Les prestations de services concernent essentiellement :
 - les frais relatifs aux prestations de nettoyage, gardiennage et Sécurité des locaux pour un montant de 925 KMAD (RMO 104 KMAD et Ainsi Maroc 822 KMAD)
 - les travaux de services réalisés par la BCP en faveur de la Fondation, conformément à la convention cadre relative aux prestations de services informatiques conclue entre les deux parties pour un montant de 208 KMAD.
- La variation à la hausse des charges locatives est expliquée essentiellement par :
 - l'augmentation de la charge locative du siège de la Fondation au titre de l'exercice 2007
 - les frais de location des locaux pour les nouvelles branches,
 - la révision des loyers de certaines branches telle que prévue dans les contrats.
- La variation à la hausse du poste « déplacements, missions et réceptions » est due à l'augmentation du nombre des missions réalisées notamment par le département audit et contrôle interne, ainsi que les formateurs.
- L'accroissement des frais postaux et frais de télécommunication est dû aux effets compensés suivants :
 - Augmentation du nombre de lignes spécialisées et des lignes téléphoniques ;
 - Constatation au titre de l'exercice 2007 d'arriérés impayés datant des cinq années précédentes pour un montant global de 913 KMAD qui n'était provisionné qu'à hauteur de 216 KMAD.
- La hausse du poste « Rémunération d'intermédiaires et honoraires » est due essentiellement :
 - aux honoraires de Valyans pour l'élaboration d'un schéma directeur du système d'information de la fondation pour un montant de 624 KMAD,
 - aux honoraires au titre de la mission de rating réalisée par l'agence Micro Rate pour un montant de 115 KMAD,
 - aux honoraires accordés aux avocats suite notamment à l'augmentation du nombre des dossiers en contentieux, proportionnellement au niveau d'activité pour un montant de 98 KMAD.

5.1.3 R sultat non courant

(En KMAD)	Exercice	
	2007	2006
Produits non courants :		
Rentr�es sur cr�ances sold�es.....	62	84
Autres produits non courants.....	38.728	14
	38.790	98
Charges non courantes :		
Pertes sur cr�ances irr�couvrables.....	2.339	23
P�nalit�s et amendes fiscales.....	10	2
Cr�ances devenues irr�couvrables.....	65	-
	2.414	25
R�sultat non courant	36.376	73

L'augmentation du r sultat non courant est expliqu e par la reprise en produits non courants du solde du compte « Fonds de garantie ». (Cf. note 5.2.8).

A partir de l'exercice 2008, la soci t  comptabilisera les commissions de garantie comme produits d'exploitation avec  talement sur la dur e des contrats de pr ts. **Ce changement de m thode de comptabilisation doit  tre signal  dans l'ETIC, dans le rapport de gestion et dans le rapport g n ral d'audit.**

L'annulation des cr ances irr couvrables doit  tre ent rin e par le Conseil d'Administration.

5.2 Comptes de bilan

Actif (En KMAD)	Notes	Solde au 31 décembre	
		2007	2006
Valeurs en caisse, banques, valeurs à l'encaissement.....	5.2.1	119.462	54.992
Placement de fonds.....	5.2.2	8.052	6.499
Créances sur la clientèle.....	5.2.3	1.031.556	592.058
Autres actifs.....	5.2.4	10.949	6.056
Immobilisations incorporelles nettes.....	5.2.5	133	383
Immobilisations corporelles nettes.....	5.2.5	25.395	18.460
Total Actif		1.195.547	678.448

Passif (En KMAD)	Notes	Solde au 31 décembre	
		2007	2006
Banques créditeurs, crédits de trésorerie.....		455	17.919
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés.....	5.2.6	734.000	284.000
Autres passifs.....	5.2.7	29.979	16.945
Provisions pour risques et charges.....	5.2.4	1.715	-
Fonds dédiés et fonds de garantie.....	5.2.8	-	25.381
Fonds associatifs.....	5.2.9	429.398	334.203
Total Passif		1.195.547	678.448

5.2.1 Valeurs en caisse, banques, valeurs à l'encaissement

(En KMAD)	Solde au 31 décembre	
	2007	2006
Comptes ouverts auprès de la Banque Populaire.....	116.584	53.891
Compte bancaire « Fonds de garantie ».....	2.024	835
Caisses.....	397	267
Trésorerie actif	119.461	54.993

- L'exercice 2007 a connu l'ouverture de soixante treize comptes bancaires suite à la mise en place de nouvelles branches dans les différentes régions du Maroc.
- Le compte bancaire « Fonds de garantie » n'a plus d'objet en raison de la reprise en 2007 du solde du compte « Fonds de garantie » en tant que produits non courants ((Cf. note 5.2.8).

5.2.2 Placement des fonds

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 d�cembre</i>	
	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Istitmar Tr�sorerie (Fonds de Garantie).....	8.052	6.499
Total	8.052	6.499

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2007, sont analys s comme suit :

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31/12/2006</i>	<i>Souscriptions 2007</i>	<i>Rachats 2007</i>	<i>Solde au 31/12/2007</i>	<i>Revenus OPCVM</i>
Istitmar Tr�sorerie (Fonds de Garantie).....	6.499	1.500	5.947	2.052	53
Istitmar Tr�sorerie	-	274.999	268.999	6.000	530

A noter que les revenus sur placements du fonds de garantie pour 53 KMAD ont  t  inscrits au cr dit du compte Fonds de garantie, dont le solde a  t  repris en totalit  en tant que produits non courants de l'exercice 2007 (Cf. note 5.2.8).

5.2.3 Cr ances sur la client le

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 d�cembre</i>	
	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Encours des pr�ts	1.032.265	591.098
Ech�ances impay�es	4.761	960
Total	1.037.026	592.058
Provisions sur cr�ances en souffrance.....	(5.470)	-
Total net des provisions	1.031.556	592.058

- Les mouvements ayant affect  les comptes de pr ts depuis le d but de l'exercice s'analysent comme suit : (*en milliers dirhams*)

Encours de pr�ts au 31 d�cembre 2006.....		592.058
Pr�ts d�bloqu�s en 2007.....		1.760.831
Pr�ts rembours�s en 2007.....		(1.327.492)
Int�r�ts sur diff�r�s capitalis�s.....		13.641
Encours de pr�ts au 31 d�cembre 2007	(1)	1.039.038
Solde comptable au 31 d�cembre 2007	(2)	1.037.026
Ecart brut	(1) - (2)	2.012
Cr�ances irr�couvrables annul�es (Cf. note 5.1.3)		2.339
Ecart net		327

L' cart net entre le solde g n r  par le syst me informatique et le solde comptable s'explique par :

- Des  critures g n r es   tort et relatives aux remboursements effectu s apr s la date d' ch ance ;
- Des annulations des cr ances non g n r es au niveau de la comptabilit .

5.2.4 Autres actifs

(En KMAD)	Solde au 31 décembre	
	2007	2006
Personnel débiteur (Cf. 5.2.4.1)	404	92
Autres débiteurs (Cf. 5.2.4.2)	1.715	1.715
Immobilisations financières (Cf. 5.2.4.3)	1.277	1.199
Immobilisation en non valeurs.....	-	-
Comptes de régularisation actif (Cf. 5.2.4.4)	7.553	4.764
Total brut	10.949	6.056
Provision pour dépréciation.....	-	1.715
Total	10.949	6.056

5.2.4.1 Personnel débiteur

	2007	2006
Prise en charge sociale.....	114	85
Allocations familiales.....	3	5
Prêts Aid Lekbir.....	287	3
Total	404	93

Le compte personnel débiteur comprend essentiellement :

- Le reliquat des frais d'hospitalisation et de traitements médicaux réglés par la Fondation pour le compte de son personnel et non encore prélevés à fin décembre 2007,
- Les prêts accordés au personnel à l'occasion d'Aid EL Adha.

5.2.4.2 Autres débiteurs

(En KMAD)	Au 31 décembre	
	2007	2006
Créances ANAPEC	1.502	1.502
Divers débiteurs (Fonds détournés).....	213	213
Total	1.715	1.715
Provision pour dépréciation.....	-	1.715
Total	1.715	-

- Le compte « Créances ANAPEC » comprend le montant des remboursements à recevoir de l'ANAPEC.
- Le compte divers débiteurs concerne des fonds détournés par un salarié.

Ces deux créances ont fait l'objet de provisions pour risques et charges. **En principe, elles doivent faire l'objet d'une provision pour dépréciation.**

5.2.4.3 Immobilisations financi res

Le poste « Immobilisations financi res » est constitu  essentiellement des cautions vers es.

5.2.4.4 Comptes de r gularisation – actif

(En KMAD)	Au 31 d�cembre	
	2007	2006
Int�r�ts courus non �chus � percevoir.....	280	3.511
Commissions � recevoir.....	966	1.171
Charges constat�es d’avances.....	85	82
Comptes de r�gularisation actif.....	6.222	-
Total	7.553	4.764

- Les int r ts courus non  chus   percevoir comprennent essentiellement la quote-part des int r ts   recevoir au titre des  ch ances dont le remboursement s’effectuera au mois de janvier 2008.
- Les commissions   recevoir correspondent aux frais de dossiers et commissions de garantie rembours s lors de la premi re  ch ance de l’exercice 2008 et relatifs aux dossiers de cr dit d bloqu s   la fin de l’exercice.
- Le compte de r gularisation actif d’un montant de 6.222 KMAD correspond un pr l vement en plus effectu  par erreur par la BCP au titre des int r ts du 3^{ me} et 4^{ me} trimestre 2007. Dans sa r ponse   la r clamation de la Fondation, la BCP a confirm  cette surfacturation des int r ts et a promis de proc der aux r gularisations n cessaires.

A noter que ce montant n’a pas  t  comptabilis  par la Fondation dans les charges de l’exercice 2007.

5.2.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers dh)	Solde au 31.12.06	Acquisitions	Solde au 31.12.07	Amortissements au 31.12.07	VNC au 31.12.07
Immobilisations incorporelles	2 596	45	2 640	2 507	133
Immobilisations corporelles :	34 166	11 680	45 846	20 451	25 395
I.T.M.O.....	5 714	1 249	6 963	2 013	4 950
Mat�riel de transport.....	1 008	751	1 759	571	1 188
M.M.B et Am�nagements divers...	27 444	9 680	37 124	17 866	19 258

Les principales acquisitions de l'exercice peuvent  tre r capitul es comme suit :

- L'augmentation du poste « Mobilier, mat riel de bureau et am nagements divers » correspond aux acquisitions de meubles et de mat riels informatiques destin s   l' quipement des nouvelles branches, du si ge et des anciennes branches pour une valeur de 8.262 KMAD. Le co t des travaux des agencements et am nagements r alis s en 2007 s' l ve   1.418 KMAD.
- L'augmentation du poste « Installations, techniques, mat riel et outillages » correspond principalement aux travaux de pr -c blage informatique et t l phonique au profit des nouvelles branches et du si ge.
- L'augmentation du poste « mat riel de transport » correspond aux acquisitions de motos essentiellement pour les nouvelles branches ouvertes en 2007.

5.2.6 Dettes envers les  tablissements de cr dit et assimil s

L'analyse des mouvements intervenus au titre de l'exercice 2007 se pr sente comme suit :

Libell� (en KMAD)	Solde au 31 d�cembre 2006	Nouveaux emprunts contract�s en 2007	Restitution Emprunt non utilis�	Capital restant d� au 31 d�cembre 2007
Emprunt BCP	284.000	670.000	220.000	734.000

Dans le cadre de sa strat gie de mise en place de nouvelles branches, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Cr dit a contract  en 2007, deux nouveaux emprunts   moyen terme aupr s de la Banque Centrale Populaire :

- Le premier emprunt a  t  contract  le 9 Mai 2007 pour un montant de 160.000 KMAD, portant int r t au taux annuel fixe de 4,22% et remboursable sur 20 trimestrialit s   tranche  gale. La Fondation b n ficie de 2 ans de diff r  pour le principal de l'emprunt.
- Le deuxi me emprunt a  t  contract  le 15 Octobre 2007 pour un montant de 410.000 KMAD. Cet emprunt portant int r t au taux annuel fixe de 4,22%, est remboursable sur 20 trimestrialit s constantes. La Fondation b n ficie  galement de 2 ans de diff r  pour le principal de l'emprunt. La fondation a restitu  l'exc dent de ce cr dit non utilis  de 220.000KMAD, ces fonds seront d bloqu s au fur et   mesure de ses besoins.

5.2.7 Autres passifs

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 d�cembre</i>	
	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Fournisseurs et comptes rattach�s.....	6.180	3.281
Personnel cr�diteur.....	9.122	9.261
Organismes sociaux	1.728	1.293
Etat cr�diteur (IR 12/2007).....	335	35
Int�r�ts sur placements OPCVM / FG.....	-	501
Compte de r�gularisation - passif	12.363	2.574
Autres cr�diteurs divers.....	251	-
Total	29.979	16.945

5.2.7.1 Fournisseurs et comptes rattach s AD

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 d�cembre</i>	
	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Fournisseurs d'exploitation.....	3.765	809
Loyers Si�ge � payer.....	-	1.213
Fournisseurs, factures non parvenues.....	2.415	1.259
Total	6.180	3.281

- Le compte "fournisseurs d'exploitation" s'analyse comme suit (en milliers dirhams) :

<i>Fournisseurs</i>	<i>Solde au 31/12/06</i>
Maroc Telecom	1.320
Loyer des diff�rentes branches.....	87
Valyans Consulting.....	187
Synergix.....	276
Ultraset Multimedia.....	141
Ainsi Maroc.....	198
Wincor Nixdorf.....	690
Trarem Afrique.....	355
Divers fournisseurs.....	511
Total	3.765

- Le compte "fournisseurs factures non parvenues" comprend essentiellement :
 - des loyers   payer pour un montant de 647 KMAD ;
 - des factures de fournitures pour un montant de 350 KMAD ;
 - des factures d'entretien et r paration pour un montant de 141 KMAD ;
 - des factures d'eau et d' lectricit  du mois de d cembre 2007 pour un montant de 90 KMAD.

5.2.7.2 Personnel cr diteur

(En KMAD)	Au 31 d�cembre	
	2007	2006
R�mun�rations personnel FBPMC.....	1.300	1.326
Prov. Frais de d�placement BCP.....	511	449
Prov. Cong�s administratifs.....	1.420	958
Salaires personnel.....	5.891	6.528
TOTAL	9.122	9.261

- Le compte “R mun rations personnel FBPMC” correspond   la provision de la prime de performance.
- Le compte “Prov. Frais de d placement BCP” et le compte “Salaires personnel” correspondent   la provision sur les salaires, charges sociales et les frais de d placement du personnel d tach  de la BCP.
- Le compte « Prov. Cong s administratifs » correspond   la provision pour cong s pay s et non consomm s (charges sociales comprises) pour 1.420 KMAD d taill e comme suit :
 - 1.186 KMAD correspondant au personnel de la Fondation,
 - 234 KMAD correspondant au personnel d tach  de la BCP.

5.2.7.3 Organismes sociaux

(En KMAD)	Au 31 d�cembre	
	2007	2006
CNSS du mois de d�cembre.....	828	631
CIMR du 4 ^{�me} trimestre.....	477	362
Mutuelles du 4 ^{�me} trimestre.....	424	300
AMC.....	-1	0
Total	1 728	1 293

5.2.7.4 Comptes de r gularisation passif

Le compte de r gularisation passif enregistre les int r ts courus et non  chus   payer sur l’emprunt BCP pour un montant de 12.363 KMAD.

5.2.8 Fonds de garantie

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 d�cembre</i>	
	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Fonds de garantie.....	-	25.381
TOTAL	-	25.381

- Les mouvements ayant affect  le compte « Fonds de garantie » depuis le d but de l'exercice s'analysent comme suit : *(en milliers dirhams)*

Solde du fonds de garantie � fin d�cembre 2006	25.327
Participation des b�n�ficiaires au titre de l'exercice 2007.....	15.306
Mise en jeu du fonds de garantie en 2007 : D�c�s ou invalidit�.....	(1.817)
Participation des b�n�ficiaires au titre de l'exercice 2006, Fonds de garantie � recevoir 2006... (*)	(1.172)
Reprise du solde Fonds de garantie.....	(38.728)
Solde du fonds de garantie reconstitu� � fin d�cembre 2007	139
Solde du compte « fonds de garantie » � fin d�cembre 2007	-
Ecart non justifi�	139

(*) Correspond   des commissions de garantie encaiss es en janvier 2007 et qui ont  t  comptabilis es en 2006.

5.2.9 Fonds associatifs

<i>(En KMAD)</i>	Solde au 31 d�cembre	
	2007	2006
Fonds associatifs sans droit de reprise.....	208.143	208.141
Report � nouveau.....	126.063	74.823
R�sultat de l'exercice	95.192	51.240
Total	429.398	334.204

Les fonds associatifs sont compos s de dons attribu s   la Fondation par plusieurs bailleurs de fonds. Ce compte est d taill  comme suit :

<i>Bailleurs de fonds (En KMAD)</i>	<i>Dotations re�ues � fin 2007</i>
BCP.....	195.000
FBPCE.....	2.607
CODESPA.....	6.280
Fondation Hassan II.....	4.000
Autres.....	256
Total	208.143

6 **Projet d'opinion**

Conformément à notre lettre de mission du 5 janvier 2006, nous avons audité les états financiers de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit arrêtés au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états financiers qui font ressortir un montant de fonds propres et assimilés de 429,4 millions de dirhams dont un bénéfice net pour l'exercice de 95,2 millions de dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend un examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

A notre avis, les états financiers présentés ci-après donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la Fondation a opéré, sur décision de son Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007, un changement de méthode au niveau de la comptabilisation des commissions de garantie. De ce fait, la Fondation a procédé à la reprise en tant que produits non courants du solde du compte « Fonds de garantie » qui s'élevait à 38,7 millions dirhams au 31 décembre 2007. A partir du 1^{er} janvier 2008, ces commissions de garanties seront comptabilisées parmi les produits d'exploitation avec étalement sur la durée des contrats des prêts.

7 Principaux points relatifs au contrôle interne

7.1 Organisation générale et comptable

- La Fondation ne dispose pas de fiches de fonctions définissant les tâches et les responsabilités de chacun des membres du personnel.
- La Fondation ne dispose pas d'un manuel de procédures et d'organisation comptables.
- La Fondation ne dispose pas d'une comptabilité analytique.

7.2 Cycle Clients / Octroi des crédits

- Le rapprochement entre les soldes issus du département informatique (encours clients, intérêts, etc.) et les soldes comptables ne sont pas systématiquement établis pour tous les mois. Il en est de même pour le rapprochement quotidien entre les situations des remboursements produites par le système et les montants effectivement versés par les branches.
- Absence d'une procédure de suivi du phénomène de sortie des clients pour lequel les différents opérateurs doivent être sensibilisés, puisque ce phénomène est en relation directe l'évolution de la part de marché de la Fondation.
- Les enquêtes sur les conditions d'octroi de crédit des autres associations de micro-crédits ne sont pas prévues comme des procédures obligatoires, notamment sur les taux d'intérêt dont la fixation par les fondations est libre, ce qui peut avoir un impact direct sur le volume des encours de la fondation et sur sa part de marché.
- Absence de planning hebdomadaire des activités de la branche (incluant les visites des clients) pour définir le calendrier de travail pour chaque agent.
- Les rapports de visite de suivi des projets ne sont pas systématiquement réalisés.
- Le contrôle à posteriori des évaluations faites par les agents des projets financés par la Fondation n'est pas formalisé.
- Absence d'une procédure de gestion des risques opérationnels. En effet, et à titre d'exemple, la taille du portefeuille géré par chaque agent de développement n'est soumise à aucune limitation.

7.3 Cycle achats fournisseurs

- L'élaboration des bons de commande n'est pas toujours précédée par l'établissement d'une demande d'achat.

7.4 Cycle gestion de la trésorerie

- Les états de rapprochement bancaires ne sont pas systématiquement établis pour l'ensemble des comptes bancaires à la fin de chaque mois. Cette situation s'explique par les retards rencontrés par la Fondation au niveau du traitement de sa comptabilité à cause de la volumétrie des opérations comptables.
- Un cumul de tâches incompatibles est constaté au niveau de la responsable de caisses siège (tenue de la caisse et passation des écritures comptables).
- Le livre de caisse siège est mis à jour avec retard en raison de la non production à temps de toutes les pièces justificatives par les branches.
- Le contrôle des pièces justificatives des dépenses effectuées par les chefs de branche, assuré par le service comptable n'est pas formalisé.
- Absence d'une gestion prévisionnelle de la trésorerie.
- Le système actuel de suivi de la trésorerie se base sur les relevés bancaires et ne tient pas compte du décalage entre les opérations initiées par la Fondation et celles effectivement comptabilisées par la Banque.

7.5 Revue du syst me informatique de la Fondation

- **Organisation et management de la fonction informatique**

Renforcer l'effectif du d partement informatique pour faire face au d veloppement de l'activit  de la Fondation (200 branches actuellement). Par ailleurs, le taux de rotation du personnel informatique est important, d'o  la n cessit  de la documentation des processus d'exploitation informatique.

- **Strat gie informatique**

La Fondation dispose d'un sch ma directeur r alis  en septembre 2007 par un cabinet externe, qui d crit d'une mani re globale les sc narii informatiques, les points d'am liorations et l'architecture d'une solution cible. Dans ce cadre, la Fondation a lanc  un appel d'offre en Mars 2008 pour l' tude de convergence d'une solution standard sur le march .

- **Politique de s curit **

- Le d partement informatique a  labor  un ensemble de documents relatifs   la s curit  informatique. Il s'agit principalement de la :
 - Charte de s curit  informatique,
 - Politique de S curit  interne,
 - Proc dure de sauvegarde,
 - Proc dure de gestion des modifications,
 - Charte d'utilisation de la messagerie,
 - Fiche de poste, etc.

Ces proc dures doivent  tre partag es sur un site intranet pour offrir aux utilisateurs la possibilit  de consultation

- **Architecture logicielle**

Absence d'interfa age automatique entre le syst me NAVISION et le syst me de production Miftah. Le D partement Comptable et Financier acc de au syst me Miftah et g n re manuellement des  critures comptables transf r es au niveau de Navision.

- **L'application NAVISION**

Cette application présente certaines limitations, notamment en terme de stockage des données. En décembre 2007, la base de données comptable était sur un système de fichier propriétaire à Navision, qui a atteint le seuil maximal de la base en raison du nombre important des transactions. Le fournisseur du logiciel a donc retenu la solution de migrer vers une base de données sur SQL Server 2000.

A la date de notre intervention, nous avons remarqué qu'il y a encore des difficultés au niveau de l'importation des fichiers textes de grande taille avec Navision.

- **Administration des bases de données**

L'activité des administrateurs de bases de données système et production (Miftah) n'est pas contrôlée périodiquement par une tierce personne ou par le responsable informatique.

- **Continuité d'exploitation**

- Les serveurs de production Miftah, Navision, XRT et Paie ne dispose pas d'une solution automatique de reprise en cas de panne.
- Le matériel critique (Serveurs, matériel de connexion, etc.) n'est pas expressément identifié.

- **Sécurité de la salle machine**

La salle informatique n'est pas équipée d'un détecteur de fumée et d'un extincteur automatique de feu.

- **Plan de reprise**

Nous avons constaté l'absence de plan de secours notamment de documents listant l'ensemble des opérations permettant de restaurer son système d'information de manière intègre en cas de sinistre informatique grave.